L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 20 MAI 1886.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

AMERIQUE, Dardignac, mercredi, 19 mai.
LABRADOR, P. d'Hauterive, mercredi, 26 mai
CANADA, Padel, mercredi, 2 juin.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 5 juin.
NORMANDIE, de Kersabrec, samedi, 12 juin

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris) ....$80 $100 et $130
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret ou passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U. partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE,

Prix d'automne et d'été.

1re cabine, $60 à $100. Aller et retour, $110 à $180. 2e classe, $45 payé d'avance. Aller et retour, $90. Entrepont, à bas prix.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., No 55 Broadway, N. Y.,
A. K. MILLER & CO., 37 Carondelet.
F. E. GUEDRY, 19 rue du Camp.
ED. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
4 nov—95 1 an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 26 mai à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON,
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. F. Kemble

Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1|2 P. 0|0
Passage—Cabine $40
Entrepont 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE ET COVINGTON.

LE STEAMER

NEW CAMELIA,

A partir du 11 mai 1886, partira de Milnebourg à l'arrivée du train de Pontchartrain, partant de la rue des Champs-Elysées:
Lundi et Jeudi, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Old Landing à ....1 p. m.
Mardi, vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, le samedi allant jusqu'à Old Landing à ....4 p. m.

EXCURSIONS.
Mercredi, pour Mandeville et Old Landing à ....8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing à ....7 a. m.
Mercredi, pour Mandeville et Madisonville à ....6 p. m.
Dimanche, pour Madisonville directement à ....6 p. m.

RETOUR.
Le steamer part de Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à ....5 a. m.
De Old Landing les mardis et vendredis à ....6 a. m.
De Old Landing les mercredis et dimanches à ....3 p. m.

Les eaux et le temps le permettant.

Les jours d'excursion, le prix, aller et retour sera de $1. Enfants, moitie prix.
Fret reçu tous les jours au dépôt Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées.
W. G. COYLE, Agent.
9mai— No. 47 rue Carondelet.

Ligne régulière du haut de la côte.

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION,
Part tous les VENDREDIS à midi, et le LUNDIS à 5 heures p. m.
Pour Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la côte,

DANUBE.
Part tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.
1er sept B. RIVET, Agent.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1	9.20 A. M.	No 2	5:00 P. M
No 3	6:50 P. M	No 4	7:35 A. M
No 5	10:00 A. M.	No 6	4:15 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.
Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les flag stations. Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.
Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du V. S. et P. et V. et M. Les trains Nos 1 et 2 correspondent à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.
JOHN BRADLEY Agent Général.
A. J. KNAPP, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS. Agent Commercial.
24 nov—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 50 Local...8:10 a m	No 19 Califo'a.7:40 a m
No 20 Califo'a.7:30 p m	No 51 Local ..6:20p m

Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhee et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
29mars86—1an

CHRISTMAS ON WHEELS.

Entrepôt de Voitures de R. P. RANDALL,
162 RUE GRAVIER.
BICYCLES, TRICYCLES, VELOCIPEDES, PATINS A ROULETTES, VOITURES D'ENFANT, BUGGIES ET VOITURES DE PLAISIR, ETC
19 juil 85—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits
tous genres faits sur commande. 1er sept85—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-unième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1885, y compris les primes non-échues de l'année précédente—
Sur les risques d'incendie $232,018 08
Sur les risques maritimes 13,821 98
Sur les risques de rivières 14,786 77
Primes totales $260,626 83
Moins primes non échues 72,317 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1885 ....$188,309 83

PERTES PAYEES:
Sur les risques d'incendie $88,486 91
Sur les risques maritimes 2,490 26
Sur les risques de rivières 7,579 44
Taxes et dépenses, moins l'intérêt 28,786 34
Réassurances et primes remboursées 28,632 98
....$155,975 93
Profits $32,333 90

La Compagnie a l'actif suivant:
Propriétés foncières $253,293 51
Actions de Banques et de Chemins de fer 96,185 30
Billets garantis par hypothèques et nantissements 124,446 06
Billets à recevoir 56,228 22
Primes en collection 30,737 35
Stock du Vallette Dry Dock Company 11,362 50
Jugements 4,355 00
Comptant 39,822 13
$616,410 07

La Compagnie a payé 5 pour cent d'intérêt aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1885.
L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 9 juin 1885.
JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:
Jno B. Lallande, D. Fatjo,
Paul Fourchy, Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith, U. Bassetti,
Chas Lafitte, Alden McLellan,
D. A. Chaffraix B. W. Taylor.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

No 104 Canal Street,

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—
On fire risks $232,018 08
On marine risks 13,821 98
On river risks 14,786 77
Total premiums $260,626 83
Less unearned premiums 72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885 ....$188,309 83

LOSS PAID.
On fire risks $88,486 91
On marine risks 2,490 26
On river risks 7,579 44
Taxes and expenses, less interest 28,786 34
Reinsurance and return premiums 28,632 98
....$155,975 93
Profit $32,333 90

The company has the following assets:
Real estate $253,293 51
Bank, railroad and other stocks 96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge 124,446 06
Bills receivable 56,228 22
Premiums in course of collection 30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company 11,362 50
Judgments 4,335 00
Cash on hand 39,822 13
$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.
John B. Lallande, D. Fatjo,
Paul Fourchy, Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith, U. Bassetti,
Chas. Lafitte, Alden McLellan,
D. A. Chaffraix, B. W. Taylor.
13juin—

Sirop de Dusart

Au Lactophosphate de Chaux

Les expériences des plus célèbres médecins du monde entier ont établi que le lactophosphate de chaux à l'état soluble, tel qu'il existe dans le Sirop de Dusart, est à toutes les périodes de la vie, le reconstituant par excellence du corps humain.

Chez les femmes enceintes, il facilite le développement du fœtus et suffit souvent à prévenir les vomissements et autres accidents de la grossesse. Si on l'administre aux nourrices, il enrichit leur lait et il n'y a plus à craindre pour le nourrisson ni coliques, ni diarrhée; la dentition se fait facilement, sans douleur et sans convulsions. Plus tard, lorsque l'enfant est pâle, lymphatique, que ses chairs sont molles, que des glandes apparaissent autour de son cou, on trouve dans le lactophosphate de chaux un remède toujours efficace.

Son action réparatrice et reconstituante n'est pas moins sûre chez les grandes personnes anémiques, souffrant de mauvaises digestions, chez celles qui sont affaiblies par l'âge, le travail ou les excès

Son usage est précieux chez les phthisiques, car il amène la cicatrisation des tubercules du poumon et soutient les forces du malade en favorisant son alimentation.

En résumé, le Sirop de Dusart stimule l'appetit, établit la nutrition d'une façon complète et assure la formation regulière des os, des muscles et du sang

Paris, DUSART, 8, rue Vivienne.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

La Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie $732,927 58
Primes maritimes 61,369 43
Primes de rivières 32,390 71
....$826,687 72
Primes acquises 126,977 35
Total primes $953,665 07
A déduire—
Primes non acquises $71,482 96
Primes remboursées 137,441 66
Réassurances 83,864 32
....$292,788 94
Primes nettes acquises $660,876 13
A ajouter—
Intérêt, loyers, sauvetage 41,094 95
Revenu net $701,971 08
A déduire—
Pertes d'incendies $416,516 28
Pertes maritimes 49,962 90
Pertes de rivières 12,218 12
$478,696 30
Commissions 62,961 02
Taxes 20,966 06
Dépenses générales d'agences et change 19,253 14
Dépenses locales générales et salaires 49,182 41
Donations charitables 1,232 02
Frais de cour et honoraires d'avocat 3,129 55
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcocks 10,179 51
Profits et pertes 19,327 50
....664,927 51
....$37,043 57
A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées 20,000 00
Profit net $17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885:
Argent $34,904 59
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange 242,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Métairie Cemetery Association 31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre 102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau 74,839 55
Primes en voie de collection 49,278 67
Dû par compagnies d'assurances 12,151 85
Warrants d'Etat 150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre 475 92
$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle tirée sur les livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No 162 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Jules Aldigé, H. Gally,
Theo. Brierre, Chas Lafitte,
E. J. Bobet, Pierre Poutz,
E. Forestier, A. Schreiber,
Chas T. Dugazon, Chas E. Schmidt,
D. Fatjo, J. Tuyès.
19 jan—1m

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris 'initial' 17 Aout—

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'ON SACHE que ce dix-neuvième jour du mois d'avril, de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, pardevant moi, FREDERICK ZENGEL, notaire dûment commissionné et qualifié pour la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en la dite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, ont comparu personnellement les parties dont les noms figurent plus bas, lesquelles ont déclaré que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique, et plus particulièrement sur les dispositions de la loi 125 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, elles ont par les présentes convenu, pour leur compte personnel et pour celui de leurs associés et successeurs, de se former en association ou corporation pour remplir les fins ci-après indiquées, en se conformant aux règlements suivants savoir:

ARTICLE Ier.

Le nom et titre de cette corporation sera la

NEW ORLEANS DRAINING —AND— PAVING ASSOCIATION.

(L'Association de Drainage et de Pavage de la Nlle-Orléans.)

L'Association existera sous ce nom et se perpétuera pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date.

ARTICLE II.

Le but que se propose cette corporation, les fins qu'elle doit accomplir et la nature de ses opérations sont ce qui suit: Exécuter des travaux d'utilité publique pour drainer, dessécher, niveler, arroser et paver la ville de la Nlle-Orléans. Pour réaliser ce programme elle pourra, sous son nom de corporation, conclure des marchés, actionner en justice ou être actionnée, avoir et employer un sceau avec telle devise qu'elle croira convenable d'y inscrire; altérer, changer ou briser ledit sceau; détenir, recevoir affermer, acheter, hypothéquer, affecter comme garantie et transférer des propriétés foncières ou des biens mobiliers; émettre des obligations et en assurer le paiement au moyen d'hypothèques; acquérir des propriétés par voie d'expropriation pour accomplir les fins de la corporation; nommer tels employés, administrateurs, directeurs et agents que ses intérêts exigeront; décréter et établir tels règlements pour l'administration de ses affaires qu'elle jugera convenable et nécessaire; passer des contrats avec des individus, des corporations, l'Etat de la Louisiane ou les corporations municipales, dans le but de drainer et de paver les rues de la Nlle-Orléans; acquérir et mettre en vigueur tels privilèges sur les propriétés drainées et pavées par elle que la loi accorde en pareils cas; accomplir tous les autres actes qui seront nécessaires pour l'exécution du but qu'elle se propose.

ARTICLE III

Le domicile de la corporation sera dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations ou autres significations de procédures judiciaires seront adressées au président de la corporation; en son absence ou dans le cas où il serait frappé d'incapacité, au vice président; en l'absence de ces deux fonctionnaires ou dans le cas où ils seraient frappés d'incapacité, au secrétaire.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation sera de Cinq cents dollars, divisés en cinquante actions de dix dollars chacune qui seront payés comptant en les souscrivant.

Nul en aucun temps, n'aura le droit de posséder plus d'une action du fonds-capital de cette corporation.

Il ne sera pas émis de certificat d'action. Aucun actionnaire n'aura le droit de transférer, hypothéquer, donner en nantissement, vendre, aliéner ou négocier son action. Sa qualité de membre lui serait retirée dans le cas contraire, et son action ipso facto retournerait à la corporation et deviendrait sa propriété sujette seulement au paiement de dix dollars à la personne en faveur de laquelle l'action aurait été transférée ou donnée en nantissement.

A la mort ou à la démission d'un membre, ou à la forfaiture de sa qualité de membre de cette corporation par l'un quelconque des actionnaires, ainsi qu'il est prescrit dans cette charte, l'action dudit actionnaire retournera ipso facto à la corporation dont elle deviendra la propriété, sujette seulement au paiement de la somme de dix dollars aux héritiers, légataires et représentants légaux dudit actionnaire décédé, ou au paiement de ladite somme de dix dollars à l'actionnaire démissionnaire ou privé de sa qualité de membre.

Quiconque n'ayant été dûment élu conformément à l'article VII ou n'ayant pas signé ces articles d'incorporation, ne peut devenir membre de cette corporation; et en cas de mort, de démission d'un membre ou de la forfaiture de sa qualité de membre de cette corporation entraînant l'acquisition de son action par la corporation, ladite action peut être prise par la personne remplaçant celle cessant d'être actionnaire de la corporation, cette personne payant à cette corporation la somme de dix dollars, pas plus.

ARTICLE V.

Les affaires de ladite corporation seront gérées et administrées par un Conseil de Directeurs composé de neuf membres, lesquels seront choisis au scrutin, ainsi qu'il y est pourvu ci-après, parmi les actionnaires de l'association; ceux-ci exerceront leur mandat pendant trois ans ou jusqu'à l'époque où leurs successeurs auront été choisis et reconnus en cette qualité. Néanmoins, les membres du premier Conseil exerceront leur mandat pendant la durée indiquée dans l'article XVII. Trois membres dudit Conseil de Directeurs seront élus à la réunion annuelle de la Corporation, qui aura lieu le second lundi de janvier de chaque année, dans les bureaux de la corporation.

L'élection se fera au scrutin et les candidats recevant la majorité des voix seront déclarés élus.

Le Conseil des Directeurs, à sa première réunion, après le second lundi de janvier de chaque année, élira un de ses membres président de la corporation, lequel exercera son mandat pendant une année; le Conseil élira aussi pour une année un secrétaire qu'il pourra prendre en dehors de la corporation.

Le Conseil des Directeurs pourra aussi nommer tels autres employés qu'il jugera nécessaires, à l'occasion, pour gérer les affaires de l'association; il fixera les gages ou traitements de tous les fonctionnaires ou employés de la corporation; il votera des règlements qui ne violeront pas l'esprit de la charte; il désignera le lieu des réunions; il suspendra tout employé pour négligence ou conduite répréhensible; il aura, en somme, la direction générale des affaires de la corporation et pourra passer des contrats, acheter des immeubles ou des biens meubles, les vendre ou les affermer, émettre des obligations, accorder des hypothèques ou donner des garanties pour le paiement des obligations, le tout selon son jugement. Dans ce but aussi, il pourra instituer des procédures judiciaires pour expropriations, quand il sera nécessaire de recourir à cette mesure pour arriver aux fins de la corporation.

Le Conseil des Directeurs se réunira régulièrement le premier Lundi de chaque mois, et toutes les fois qu'il en sera convoqué par le Président. Celui-ci procédera par écrit à cette convocation, quand il en sera requis par trois membres, et il ne sera alors traité dans la réunion d'aucune autre affaire que celle pour laquelle la convocation spéciale a eu lieu

ARTICLE VI

La corporation tiendra des assemblées générales le second lundi de janvier, le second lundi d'avril, le second lundi de juillet et le second lundi d'octobre de chaque année, et au cas où l'un de ces jours serait un jour férié, l'assemblée fixée à cette date aura lieu le jour légal suivant.

La première assemblée chaque année sera l'assemblée régulière annuelle.

Le Président pourra convoquer des séances spéciales quand il le jugera nécessaire; il convoquera une séance spéciale sur la demande écrite de dix actionnaires de la corporation, pourvu que trois jours d'avis de toutes séances spéciales soient donnés à chaque actionnaire de la corporation. Aucune affaire ne pourra être discutée à une assemblée spéciale, excepté celles qui auront été spécifiées dans la dite convocation.

A l'assemblée annuelle, les membres du Conseil des Directeurs seront élus, et on y discutera toutes affaires se rapportant aux intérêts généraux de la corporation.

Un quorum pour la transaction des affaires à toute assemblée de la corporation, consistera en quinze actionnaires, et aucun actionnaire ne pourra voter sur aucune question s'il n'est présent au moment où le vote est pris.

ARTICLE VII.

Personne ne deviendra membre de cette corporation à moins que son nom n'ait été d'abord présenté à une assemblée régulière de la corporation avant celle à laquelle son nom sera soumis aux suffrages; et ne pourra être élu actionnaire de cette corporation à moins qu'il ne reçoive, en faveur de la dite élection, les votes des trois-quarts des actionnaires présents.

ARTICLE VIII.

Le nombre des membres de la corporation n'excédera pas cinquante.

ARTICLE IX.

Nul ne sera actionnaire de cette corporation s'il n'est citoyen de l'Etat de la Louisiane, votant qualifié et contribuable de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Les livres de la corporation seront, à des intervalles raisonnables, tenus ouverts pour l'inspection de chacun et de tous les contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

La corporation ne déclarera ni ne paiera à aucun actionnaire un dividende, et réservera et gardera tout son actif et ses profits jusqu'à sa dissolution; lesquels seront distribués ainsi qu'il est stipulé plus bas.

A l'expiration de cette charte, ou si la corporation est dissoute plus tôt, au moment de cette dissolution de la corporation, tout l'actif qu'elle pourrait avoir en mains, de quelque nature qu'il soit, après le paiement des dettes de la corporation et du paiement à chacun des actionnaires, au moment de la dite dissolution, de la somme de dix piastres, sera transféré à la ville de la Nouvelle-Orléans, qui devra l'employer à l'établissement de travaux publics permanents dans la ville de la Nouvelle-Orléans; et à la dissolution de cette corporation, aucun des profits, aucune partie de l'actif qui pourraient rester entre les mains de la corporation, ne seront distribués parmi les actionnaires de la corporation, mais le tout sera payé à la ville de la Nouvelle-Orléans ainsi qu'il est prescrit plus haut.

ARTICLE XII.

Nul ne sera éligible comme membre de cette corporation ou n'en deviendra actionnaire, s'il a occupé des fonctions publiques quelconques pour lesquelles il a reçu un salaire ou des honoraires, ou s'il a été candidat à une place quelconque deux ans avant de devenir membre de cette corporation; et si un actionnaire quelconque de cette corporation est candidat à une place publique, ou accepte l'élection ou la nomination à une place politique quelconque, lui donnant des appointements quelconques, ou des honoraires, il perdra ipso facto son titre de membre de cette corporation et ses actions retourneront à la corporation et deviendront la propriété de l'Association; néanmoins, il recevra dix piastres, la valeur de son action, comme il est prescrit ci dessus.

ARTICLE XIII.

Toutes vacances dans le Conseil des Directeurs, causées par la mort, la démission, la destitution ou vacance de membre de cette corporation, ainsi qu'il est prévu dans l'article précédent et les articles suivants XIV XV et XVI, seront remplies par le Conseil de Directeurs; pourvu que les personnes, ainsi nommées n'occupent leurs fonctions que jusqu'à la prochaine assemblée trimestrielle de la corporation, époque à laquelle une élection aura lieu pour remplir la vacance ainsi créée.

ARTICLE XIV.

Aucune personne ayant un contrat quelconque avec cette corporation, ne sera éligible comme membre de celle-ci et ne pourra en devenir actionnaire et si un actionnaire quelconque de cette corporation est partie à un contrat quelconque avec cette corporation, ou y est intéressé, il aura forfait ipso facto son titre de membre de cette corporation, et ses actions retourneront à l'Association, contre paiement à lui fait de la somme de dix piastres, comme il est prescrit ci-dessus.

ARTICLE XV.

Tout membre et actionnaire de cette corporation s'abstenant d'assister à deux assemblées trimestrielles consécutives perdra ipso facto sa qualité de membre, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons à la prochaine assemblée trimestrielle, raisons que les deux tiers de l'assistance devront considérer valables. Le membre en cause sera nécessairement privé du droit de voter en la circonstance, et ses actions retourneront alors à la dite association qui en aura la propriété, bien entendu que le dit membre recevra la somme de dix piastres, valeur de l'action, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus.

ARTICLE XVI.

Tout membre du Conseil d'administration qui s'absentera de deux assemblées mensuelles consécutives dudit Conseil, perdra ipso facto sa qualité de membre du Conseil, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons suffisantes pour la dite abstention à l'assemblée mensuelle suivante du dit Conseil de Direction, et que ces raisons ne seront déclarées valables par un vote des deux tiers du Conseil de Direction. Le membre en cause n'aura pas le droit de voter.

ARTICLE XVII.

Le premier Conseil d'administration de cette corporation se composera de MM. Isidore Newman, Sr., Aristide Delvaille, Adolph Schreiber, Edouard Fenner, Peter S. Lawton, Jacob Born, Henri Lochte, Dr W. H. Watkins et J. H. Keller. En cette qualité, MM. Isidore Newman, Sr. Edouard Fenner et Peter S. Lawton serviront jusqu'au 2me Lundi de janvier 1887; Adolph Schreiber, Aristide Delvaille et Jacob Borde, jusqu'au 2me lundi de janvier 1888; et J. H. Keller, le Dr W. H. Watkins et Henry Lochte jusqu'au 2me Lundi de janvier 1889.

M. Edouard Fenner est élu président de la corporation; et ledit Conseil d'administration et le président entreront en fonctions ainsi qu'il est pourvu ailleurs.

ARTICLE XVIII.

Cette corporation sera mise en liquidation à l'expiration de sa charte ou plus tôt sur un vote des trois quarts de ses membres, à une assemblée qui sera convoquée dans ce but spécial, chaque membre en recevant avis par écrit, et par la voie des journaux, trente jours à l'avance. La liquidation s'effectuera sous la direction de trois commissaires élus par la corporation et qui seront choisis parmi les actionnaires.

ARTICLE XIX.

Cette Charte pourra être modifiée ou amendée à une assemblée générale quelconque de cette Association convoquée dans ce but par un vote des trois quarts des actionnaires présents à la dite assemblée.

ARTICLE XX.

Aucun actionnaire ne sera, dans aucune circonstance, responsable des marchés ou des fautes de l'association, au delà du montant impayé qu'il devra encore à l'association sur les actions dont il est porteur. Aucune informalité dans l'organisation de l'association n'entraînera la nullité de la présente charte ni n'exposera aucun actionnaire à rien au-delà du montant de ses actions.

Ainsi fait, adopté et incorporé en mon bureau en la Ville de la Nouvelle Orléans, en la présence de Andrew H. Wilson et de Robert B. Halley, témoins de l'âge requis par la loi et domiciliés dans cette ville, qui signent cet acte avec les comparants et moi, notaire, au jour et à la date déjà indiqués.

Original signé:
EDWARD FENNER,
A. SCHREIBER,
A. DELVAILLE,
ISIDORE NEWMAN, SR.
J. H. KELLER,
J. BORN,
W. H. WATKINS, M. D.,
JOSEPH BOWLING,
JOSEPH KOHN,
WM PALFREY,
Et autres.
ANDREW H. WILSON,
ROBERT B. HALLEY.
FRED ZENGEL, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation qui précède, celui de la "New Orleans Draining and Paving Association", a été, ce jour, dûment enregistré en mon bureau dans le livre 270, au folio 457 et suivants.
Nouvelle-Orléans, 19 avril 1886.
(Signé) GEORGE GUINAULT, Sous-Annotateur.

Je, soussigné, notaire, certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Paving and Draining Association"; aussi, de l'enregistrement de l'acte par l'Annotateur des hypothèques y annexé et faisant partie des archives de mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 19me jour d'avril Anno Domini 1886.
FRED. ZENGEL, Notaire.
28 avril—1 mois le mer

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ....Président
CHAS. H. DOLSEN ....Vice-Président
CHAS. E. RICE ....Secrétaire

Directeurs:
Joseph Bowling, James T. Rood,
Geo. W. Sentel, Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger, Alfred Moulton,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
Harry L. Flash, Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss, S. C. Coulon,
Lucien Delery, Charles Newman,
N. D. Wallace, M. Gillis,
R. F. W. Bachmen, C. K. David,
Wm. Garig, A. Rosenfield,
John D. Fisher, Chas. E. Rice,
Joseph Kohn, Charles M. Whitney,
D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 19 mai 1886

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$3,633,294 00	$361 826 00
Même temps la semaine dernière	4,637,658 00	511,103 00

ARGENT AMERICAIN.

Argent américain (étalon ... au pair
.. .. (trade dollar) .... 78 c

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain 76
Pièces de 5 francs .... 80@
Pièces de 20 francs .... $3,80@ 3,90
Souverains .... 4,80@ 4,95
Pièces de 10 thalers .... 7,50@ ....
Doublons espagnols 15,40
Doublons patriotes 15,35
Doublons mexicains 15,40
Pièces de 20 pesos mexicaines .... ..@ 19,40
Or de l'Amérique du Sud .... 80c par pes
20 marcs prussiens .... 4,60@ 4,75
Or de la Californie .... 7@8 0|0 esc
Or américain, poids léger .... 95@ 97
Or américain, mutilé .... 5 0|0 d'escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande et stable mais toujours abondant.
Prêts sur demande: aux banques 3 à 4 pour cent; en dehors des banques, 3 à 4 pour cent.
Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel .... 6 pour cent
.. .. A1 .... 7@8 ..
Prêts sur garanties collatérales .... 4@6 ..
Hypothèque A1 .... 7@8 ..

New York—Taux de l'argent, 1½ à 2.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 3 0|0; consols, 101⅜; lingot d'argent, 44⅞; U. S. 4's, 128⅛.
Paris—Rentes, 82.50.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 95 @95½
Le STERLING est stable.
Connaissement de navire A1 clear .... 484¾@485½
Traites de banques 487
Soixante jours.
Les FRANCS sont calmes.
Francs de commerce 5.19⅜
Traites de banques .... nom.
Soixante jours.
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.
Traites de commerce 50c. d'escompte
Les banques tirent des chèques à $1 00 de stable par $1,000.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau à 11 A. M.
Pas de ventes.
Bureau à 2 P. M.
Pas de ventes.
Au-dehors de la Bourse.
25 actions du Crescent City RR .... $ 62½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
Canal & Banking Co	100	131	....
Citizens	100	47¼	50
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	140	....
Louisiana National	100	115½	....
Metro. Loan & Savings	100	117½	120
Mutual National	100	....	121
N O National	100	....	....
People's	50	52	54½
State National	100	....	....
Union National	100	104	105½
Whitney National	100	109	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	½ 44	39
Factors and Traders Ins	100	85½	90
Firemen's	50	....	70
Germania Ins Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	105
Home Ins	40	....	....
Hope Ins	100	....	....
Lafayette	50	65	....
Merchants Mutual	100	59	61
Mechanics' and Traders	100	110	113
N Orleans Ins As	30	19½	....
N Orleans Ins Co	50	35	39
People's Ins	25	12	....
Sun Mutual Insurance	100	....	....
Southern Ins Co	100	....	....
Teutonia	100	....	127
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	92	94½
Crescent City	100	60¼	64½
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	95	97½
Orleans	50	39¼	42
St-Charles Street	50	65	....
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	20	55
C C Slaughterhouse	50	27¼	....
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co	100	....	11
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	....
Metairie Cimetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	104¼	104¾
N O Waterworks Co	100	63¼	....
2Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	60	50	55
Sout'er Mfg & Export'g Co	100	....	....
Southwestern Brush Electric Light Co	100	69	85
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		73¾	74
Three (Baby bonds)		52¾	54
Bons de ville.			
Premiums		....	....
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6's		....	....
Crossman		111	....
Consolidated Extended		108	....
Crossman		111	112½
Extended 6's		....	....
Railroad		106	....
Waterworks		....	....
Park		....	....
City 6 0|0 certificates		104	105½
City 6 0|0 Cts for Consol Coup		105½	106½
City 7's new		112½	....
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock		....	....
Produce Exchange Stock		....	....
Stock Exchange Stock		....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		....	....
U S 4 0|0		....	....
Canal & Claib. St RR mort		....	....
New Orleans, St-Louis & Chicago RR			
Jackson RR 1st mort		....	....
Jackson RR 2d mort. conp		....	....
Jackson RR 2d mort. debt		....	....
Morgan's L & T 1st gold mort		....	....
N O Pacific RR 1st gold mort		....	....
St-Charles Hotel Co mort		....	....
Crescent City 1st		108	....
N O City RR Co mort		....	....
St-Charles St RR mort. 15 y'rs		....	....
N O Waterworks Co mort		112	115
La Ice Mfg Co mort		110	....
Levee S. Cotton Press mort		....	....
La Electric L. 1st mort		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		61	....
State Warrants Ordin. 1885		....	....
do do do 1886		60	70
Police Cts		....	....
School Cts		....	....
City Scrip, old		83	87
new		91½	....
Jan. In. Cts. on State Consols		....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		....	60
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)		20	28
Unpaid State Coupons prior to No 12		40	50
Unpaid City Coupons		....	....
Half paid Coupons		....	....
State School Warrants		....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton nous viennent du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 4,500 balles, comprenant 400 balles après 2:30 p. m. hier.
Le marché est très ferme.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.
Délivré sur contrats, —— balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	6 11|16	6 11|16	6⅝
Ordinary	7 3|16	7 3|16	7¼
Good Ordinary	7 15|16	7 15|16	8
Low Middling	8 5|16	8 5|16	8⅜
Middling	8 13|16	8 13|16	8⅞
Good middling	9 9|16	9 9|16	9 5|16
Middling Fair	10⅞	10⅞	10⅛
Fair	11 7|16	11 7|16	11⅛

FUTURS.

Stables.
Mai 8,80 à ——; juin 8,91 à 8,92; juillet 8,94 à 8,95; août 8,98 à 8,99; septembre 8,76 à 8,77; octobre 8,62 à 8,63; novembre 8,58 à 8,59; décembre 8,62 à 8,63; janvier 8,73 à ——; février 8,83 à 8,84; mars 8,94 à 8,95.
Les ventes comprennent 22.400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui à midi le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 8 13|16; à Galveston à 8⅞; à Mobile à 8¾; à Savannah à 8 11|16; à Charleston 9; à Wilmington à 8⅞; à Norfolk à 8⅞; à Baltimore à 9 3|16; à New York à 9¼; à Boston à 9 5|16; à Philadelphie à 9⅜; à Memphis à 8 13|16; à Augusta à 8⅝; à Cincinnati à 9 et à St-Louis à 8 13|16.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Ordinary 6 9|16; Good Ordinary 7 15|16; Strict Good Ordinary 8⅜; Low Middling 8¾; Middling Uplands 9 3|16; Middling Orleans 9⅜; Middling Texas 9⅜.

FUTURS

Stables.
Mai 9,13 à 9,15; juin 9,14 à 9,15; juillet 9,24 à 9,25; août 9,33 à 9,34; septembre 9,17 à 9,18; octobre 9,01 à 9,02; novembre 8,99 à ——; décembre 9,01 à 9,02; janvier 9,08 à 9,09; février 9,18 à 9,19; mars 9,26 à 9,29, avril —— à ——.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,681,841 balles; même temps l'année dernière, 1,504,971 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,153 832 balles; même temps l'année dernière, 4,680,211 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,422,895 balles; même temps, l'année dernière, 1,274,495 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,765,954 balles; même temps l'année dernière, 3,612,254 balles

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 116,943 balles; même temps l'année dernière, 93,204 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 599,587 balles; même temps, l'année dernière, 473,583 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable avec une assez bonne demande.
Cotes—5 1|16d pour le Middling Uplands; 5⅛d pour le Middling Orléans.

FUTURS.

4 p. m.—Calmes.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.
Cotes—60 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 60 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

A LA BOURSE.

Open kettle et centrigal inactifs.
Ventes 406 barils et 18 boucauts de sucre et 2 barils de mélasse

OPEN KETTLE—
Choice .... —@5 7|16
Strictly prime .... 5¼@ 5⅜
Prime .... 5⅛@ 5⅜
Fully fair .... 4⅞@ 5⅛
Good fair .... 4⅞@ 5¼
Fair .... 4⅞@ 5⅛
Good common .... 4⅝@ 4⅝
Common .... 4½@4 9|16
Inférior .... 3½@ 4½

CENTRIFUGAL—
Plantation granulated .... —@ —
Off granulated .... —@ —
Choice white .... —@ 6¼
Off whites .... 6 @ 6⅛
Gray off white .... —@ —
Choice yellow clarified .... 6 @ —
Prime yellow .... 5⅞@ —
Off yellow 5⅝
Seconds .... 4¼@5 9|16

MELASSE—Open Kettle stable.
Fancy .... Nominal.
Choice .... —@ —
Strict prime .... —@ 32
Good prime .... —@ 32
Prime .... 20 @ 22
Good fair .... 17 @ 18
Fair .... 15 @ 16
Good Common .... 13 @ 14
Common .... —@—

CENTRIFUGAL—Stable.
Choice .... Nominal
Strictly prime, Good prime, Prime .... 16 @ 20
Fair, Good fair .... 13 @ 14
Good common, Common .... 9 @ 12
Inferior .... —@—
SIROP—....

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Calme mais stable
Fancy .... nominal
Choice .... @
Prime .... @
Good .... 4 @4¼
Fair .... 3½@3¾
Ordinary .... 3 @3⅜
Common .... 2 @2⅜
No 2 .... 2 @2½

RIZ BRUT—Très calme.
$1 50 à 3 25 le baril de 162 livres.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)
Au-dehors de la Bourse le riz poli est coté à $12 00 pour le bolted et $10 00 pour le unbolted, et le son $7 50 à 8 50.

FARINES ET GRUS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Plus facile
Extra fancy à $4 70 à 4,75; Fancy $4,40 à 4 50 le baril; choix $4 12½ à 4 25; family $——.
FARINE DE MAIS—$2 15.

AU-DEHORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat pour patente $5 50 à 5 75 le baril; extra fancy $5 00 à 5 12½; fancy $4 62½; choix $4 25; Minnesota flour, bakers $4 50 à 4 62½; patente $5 37½.
FARINE DE MAIS—$2 10 à 2 15.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40.
GRU FIN—Choice $2 30 à 2 40.
GRU—Nominal à $2 75 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 00.
OAT MEAL—Coarse $5 50 à 5 75; fine 5 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — Le marché est coté 47 à 48 pour le blanc; 46 pour le mêlé et à 48 pour le jaune
AVOINE—De l'Ouest 39; Texas —.
SON—75c.
FOIN—Prime $15 00 à 16 00; Choice $17 00 à 18 00.

AU-DEHORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 4c de plus par boisseau: avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont en demande modérée et stables.
MESS PORK—$10.00.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4 20; shortrib sides 5 65; long clear 5 60.
BACON—Epaules à 4⅝ à 4¾; short rib sides 6 20 à 6.25; long clear sides 6,10 à 6,12½.
GRAISSE—En tierçons, refined, 5⅝.
JAMBON—9½ à 10.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ⅛c pour les autres articles provenant du porc.

AU-DEHORS DE LA BOURSE

MISCELLANEES — Jobbing — Prime mess $9 25 à 9 50; family pork, $9 25; extra prime and rump pork, 9 00 à $9 25. Plain or canvassed shoulders 5 à 5⅛, selon la qualité. Boston cut shoulders fancy, small, 7 à 7¼. California hams, 6⅛ à 6¾; fancy breakfast bacon, 8½ à 9; choice to fancy s. c. c. hams, 9½ à 10¼c medium to ordinary s. c. plain or canvassed hams, 5 à 7½c; common hams, 3 à 4c. Pig pork $5 25 à 5 50 le demi-baril et $9 50 à 9 75 le baril.

BOEUF — Jobbing — Extra plate beef à $10 50; plate beef $9 50 en baril; extra plate $5 75 en demi-baril; extra mess $5 00 à 5 25 en demi-baril; extra mess beef $8 75 à 9 00 le baril; New York Fulton market $7 25 le demi baril.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime 10¼; good 10 à ——; fair 9½ à ——; ordinary 10 à ——; common 7¼ à —— la livre.
THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35 imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE — Western Creamery—Extra 19 à 20; extra firsts 17 à 18; firsts — à 17; seconds — à -; cold storage butter à — à —; Western Dairy—Extra 15 à 16c; extra firsts à —; country packed best — à —; common to fair — à —. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE—New York creams, fancy, 12 à 12½; Western Cheddars full cream 10; Western twins, full cream, fancy, 11; Western flats, fancy full cream, 7½ à 8; Western flats, part skims, choice 3 à 4; Western flats, skims, 6 à 7.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 70c; Gretna Coarse 60c; City Fine 90c; Gretna Fine 80c; City Crushed 80c; Rock Salt ¾c la livre; pocket Salt 1½ à 5, selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weights 11c la livre.
AMIDON—2 à 2¼c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 5 à 50c de plus pour les petits lots et ½ à 1c de plus par livre
DU PAYS—Pommes $4 00 à 5 00 le baril; pacanes de la Louisiane 4 à 20c, selon la grosseur; du Texas 5 à 12½; pistaches rouge du Tennessee 4 à 5c la livre; de la Virginie 7c; pommes séchées ½ à 3½ à 4; sliced 5½ à 6; evaporated 8 à 8½.
ETRANGERS — Oranges de Valence à $6 50 à 7 00; oranges impériales $4 50 à 5 00 la boite; oranges de Palerme $3 50 à 4 00; oranges de Messine $3 50 à 4 00; Citrons de Messine $5 50 à 6 00; Citrons de Palerme $5 50 à 6 00; Raisins layer new $2 90 la boite; en demi-boîte $1 60; en quart de boîte 90c; Londres layer $3 25; en demi-boîte $——; en quart de boîte $1 00; en quart flats $1 25; Bananes $1 00 le régime; Figues bananes $2 00 à 3 00 le régime; Ananas nominal la douzaine; Dates 6c la livre; Dates persanes 8 c la livre en boite; Fard dates 9c. Currents 6½ à 7c la livre; Figues sèches layers 17c la livre; boites ovales 14 à 15c; Figues de Naples $2 50 la boite; Prunes 7c la livre; Citrons 25c la livre; Amandes Tarragana 18c la livre; Isica 18c; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 12½c; Noix anglaises 15c; Noix françaises 14c; Marrons italiens 12 à 14c; Noix de coco $35 00 le 1000, 3¾c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton, $8 00 par ton.; oil cake de la campagne à $18,00 per long ton f. o. b.; de la ville $19 00 per long ton f. o. b.; farine de graine de coton à $19 00 per long ton f. o. b.; huile de coton crue 22c le gallon ex-levée; huile raffinée nominal à 28 à 30

PRODUITS DE LACAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ¾c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE — Western $1 00 à 1 50; de la Louisiane $2 00 à 3 00.
PATATES DOUCES—California yams $1 75 à 2 25; spanish yams $2 25 à 2 50.
OIGNONS—De la Louisiane $2 25 à 2 75.
AIL—De la Louisiane 40 à 75c le paquet.
CHOUX—Louisiana $3 50 à 4 00 par crate.
CHOUCROUTE—St-Louis $6 50 à 7 00, Chicago $6 50 à 7 00.
HARICOTS—Choice Northern 2⅜ à 2½; Red kidney choice 3; New York red kidneys 3½; western white choice 3 à 3¼; pois verts nouveaux 2½c. Cow peas clays $1 25 à 1 30 per bushel; high clay mixed $1 15 à 1 20; mixed $1 10; whip'orwill $1 25, red $1 25.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 10c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $4 25 à 4 75 la douzaine; poulets $2 00 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 5 00; dindes $15 00 à $17 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $2 50 à 3 00; canards $2 50 à 3 00; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest 9 à 10c; ceux de la Louisiane 10 à 11.
SUIF — 5c la livre pour celui de la ville; 4c celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 22c la livre.
MIEL—Strained 35 à 40c le gallon.
LAINE — Burry 8 à 12c la livre; Louisiana clear 19 à 20; clear lake 20 à 21½ c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 7 c; steer et peaux de vaches 30; 70 livres à 5½c; kips, 14 à 30 livres, 7c; peaux de veau 75c pièce.
PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted 7; dry flint 12½; dry salted 11c la livre; amaged green hides 2c off; damaged dry 1|3 off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 3 50; castor (opened) 50 c. à $1 00 pièce; loutre —— à 15 c. pièce raccoons —— à 15c.
PEAUX — Chevreuil 15c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c la livre; grise 1½ à 1¾c noire 2¾ à 3c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; common 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES — Lugs heavy 5 à 7c; light 4½ à 6; leaf 7 à 11; burley 5 à 18.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 63c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 25 à 35c. Bright navy, 30 à 46c. fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 67c; granulated smoking 33 à 60.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à ——; goudron $3 25 à —— le baril, $2 00 à —— le demi-baril. Résine—D E et F $1 15, G $1 25, H $1 75; I $2 25; K $2 50; M $2 75; N $3 00; W G, $3 25. Essence de térébenthine 32 à ——c; jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots — Bagging, 1¾ livre 9 à 9¼c la yarde; 2 livres 9½ à 9¾c; 2¼ livres, 10½ à 10¾; bailing twine — à 15c la livre.
COTTON TIES—$1 15 net le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Détail—Famille 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $9 00 à 9 50 le ton; bateaux 40 c; steamers $4 25 la tonne en gros 30 à 32c le baril.
ALABAMA—Pratt steam coal 40c le baril; Splint 45; Helena coal, pour familles, 50c; Montevallo 60c. Pratts coal sur chars, par le L and N RR $3 50 le ton; Helena coal $3 75 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon .... 2 15@ 2 20
BRANDIES—Du pays, le gal .... 3 00@ 3 50
Pêche—vieux, le gallon .... 2 35@ 2 75
Pomme .... 2 35@ 2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon .... 4 80@ ....
1878 .... 5 50@
1875 .... 5 75@
1870 .... 6 50@
1860 .... 7 40@
1865 .... 8 00@
1848 .... 12 00@
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882 .... 5 50@
1870 .... 7 00@
1854 .... 9 00@
1848 .... 10 25@
Bisquet, Dubouche &co, Cognac 1878 .... 4 50@
1870 .... 5 50@
1848 .... 9 00@
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0|0 de preuve, par gallon .... 1 05@ 1 15
Ouest .... 1 14@ 1 16
Bourbon .... 1 40@ 3 50
Seigle .... 1 50@ 3 50
Ecosse, importé .... 4 00@ 4 25
Irlande, importé .... 4 00@ 4 25
Duffy's malt whisky, par caisse 9 00
par gallon 3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon .... 1 15@ 1 18
Hollande, par gallon .... 2 75@ 2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom .... 3 15@ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse .... 8 50@ 9 00
Holland, par caisse .... 7 25@ 7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon .... 40@ 45
Zienfandel No 1, le gallon .... 60@ 65
Clarets importés — Ordinaire par baril .... 57 00@ 60 00
Clarets de famille, par baril .... 65 00@ 75 00
Clarets fins, le baril .... 90 00@175 00
Médoc, la caisse .... 6 00@ ....
St-Julien, la caisse .... 6 50@ ....
Margaux, la caisse .... 7 00@ ....
Pontet Canet, la caisse .... 10 00@ ....
Larose, la caisse .... 12 00@ ....
Léoville, la caisse .... 12 00@ ....
Château Leoville, la caisse .... 28 00@ ....
Ordinaire, la caisse .... 3 00@ 3 50
Château Dillon, par cask .... 125 00@ ....
Blanquefort, par cask .... 105 00@ ....
Château Dillon, par caisse .... 7 50@ ....
VINS BLANCS—Californie, le baril .... 40 00@ 45 00
Importé, de famille, la bar .... 65 00@ 80 00
Importé, fin, la bar .... 90 00@175 00
Graves, la caisse .... 6 00@ ....
Sauternes, la caisse .... 6 50@ ....
Haut Sauternes, la caisse .... 10 00@ ....
Latour Blanche, la caisse .... 18 00@ ....
Château Yquem, la caisse .... 20 00@ 30 00
Ordinaire, la caisse .... 3 25@ 3 50
Muscat, la caisse .... 4 25@ 6 00
Madère, Cette, le gallon .... 1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal .... 3 50@ 5 00
Madère, la caisse .... 12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon .... 1 00@ 1 01
Sherry Genuine Xérès, le gallon .... 1 50@ 5 00
Sherry, la caisse .... 9 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse .... 6 00@ ....
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz .... 27 00@ ....
Piper Heidsieck quts par douz. 24 75@ ....
G. H. Mumm's & Co. Dry Versenay .... 24 75@ ....
Extra Dry .... 28 50@ ....
Drymonopole, Heidsick & Co par caisse, quarts .... 30 00@ ....
Pints, par caisse .... 32 00@ ....
Hy Cliquot—quts par douz 24 00
pts 26 00

QUINCAILLERIE.

Axes—Hunt's .... 6 00 @ 7 50
Double bit .... 15 00 @ ....
Axle Grease—Frazer's .... 5½@ 6
Bellows—Blacksmith, 28 to 42 in .... 7 00 @22 00
Brass—Sheet par livre .... 25 @ ....
Cotton Scrapers .... 2 75 @ 3 00
Chains—Trace .... 30 @ 75
Ox, ⅜ .... 5 @ 7
Copper—Roofing par livre .... 22 @ ....
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus .... 18 @ 20
Hoes—H. B. No 0 to 6 .... 2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3 .... 2 75 @ 6 00
Lyndon's bright crown.00000 to 3 .... 4 00 @ 8 00
Rotary Hoes—Mallon's .... 80 00 @ ....
Avery's .... 125 00 @ ....
Stubble diggers .... 60 00 @ ....
Hollow Ware—Skillets .... 3 @ 4
Anvils .... 10 00 @12 00
Iron—Flat, 1½ to 4 inches by ⅜ to 1 .... 2 @ 2½
Round, 1 to 1⅞ inches .... @ 2½
Painted .... 4¼ @ 4½
Bands—Light, 3 to 6x⅛ .... 3 00 @ 3 25
Heavy, 3½ to 6x¼ inches .... 2 75 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch .... 3½@ 4½
Sheet—No 10 to 14 G .... 3 00 @ ....
Galvanized, No 26 G .... 7 50 @ ....
Roofing .... @ ....
Pig, per ton .... @ ....
Lead—Pig, par livre, 5¼c.
Sheet, par livre .... 7 @ ....
Nails—10d, 60d basis .... 2 75 @ ....
Cut spikes .... 2 90 @ ....
Oakum—Navy .... 7½@ ....
United States Navy .... 9 00 @ ....
Best .... 10 00 @ ....
Plows—Avery, cast, Nos ½ to 1 .... 2 75 @ 5 00
Avery, steel .... 4 50 @20 00
Avery, double shovels, wooden beams, net .... @ 2 75
Avery, double shovels, iron beams, net .... 2.75 @ 3 50
Magnolia sweeps, all sizes, net .... 2 75 @ 3 60
Double plows, Alleman's, No ½ to 2, each .... 37 50 @50 00
Plow Steel—3 to 12x½ to 2|3
Rope—Sisal, ½ in. and larger, basis .... 8 @ 9
Manila .... 13½@ 14½
Cotton, 5-16 et ⅜ .... 14 @ 15
Spades—Ames .... 16 50 @12 00
Rowlands .... 6 00 @ 7 00
Shovels—Ames .... 9 50 @11 00
Rowlands .... 6 00 @ 7 00
Sweep Iron—7 to 12x¼ to 5|16 .... @ 4
Tin—Roofing, 1x20x28 inches .... 14 50 @ ....
I. C., do .... 10 50 @ ....
1x14x20 .... 7 00 @ ....
I. C., 1x14x20 .... 5 25 @ ....
Block, par livre .... 23 @ ....
Turpentine—Par gallon .... 38 @ ....
Vises—Peter Wright's .... @16 00
Wire—Barbed fence, galvanized .... 5 @ ⅛
Zinc—Sheet par livre .... 6½@ 7

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1.000 FEET.

Sawn Tim No 1	$14 00	Plank No 1	$14 00
No 2	13 50	No 2	13 00
No 3	12 50	No 3	12 00
Scantling No 1	13 50	Flooring No 1	17 50
No 2	12 00	No 2	17 00
No 3	11 50	No 3	16 00
Ceiling No 1	15 00	Weath Bds No 1	13 50
No 2	12 00	No 2	10 00
No 3	9 50		
Boards, No 1	15 00	Boards No 2	12 50
No 3	12 00	No 4	9 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	23 00	Ceiling, No 1	19 00
No 2	16 00	No 2	14 00
No 3	14 50	No 3	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1	19 00
No 2	12 50	No 2	16 50
Boards No 3		No 4	12 50

CYPRESS—FISHERS.

No 1	50 00	No 2	25 00
No 4	18 00		

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	30 00	Boards, No 2	25 00
No 3	19 00	No 4	18 00
No 5	12 00	No 6	10 00
Dr'ed Bds No 1	34 00	No 4	17 00
No 2	31 50	No 5	16 00
No 3	29 00	No 6	13 00

WHARF TIMBER.
No 1 .... 9 | No 3 7
No 2 8

MAHOGANY TIMBER.
No 1 .... 8 | No 3 3
No 2 5

CEDAR TIMBER.
No 1 .... 7 | No 3 .... 2½
No 2 5

WALNUT LUMBER
No 1 .... 100 00 | No 2 .... 60 00
No 2 .... 90 00

OAK LUMBER.
No 1 .... 50 00 | No 3 ....
No 2 .... 30 00

SHINGLES.
No 1 .... 3 75 | No 3 ....
No 2 .... 3 50

LATH
Per 1.000 .... 1 75

Lime .... $1 00@1 15
Cement domestic .... 1 75@ ....
Cement, imported .... 2 75@ ....
Slate .... 6 00@6 50
Roofing tiles .... 16@ 18
Repressed brick .... 15@ ....
Ordinary .... 8 00@9 00
Sand .... 25@ ....
Shells, small .... 40@ ....
Shells, large .... 1 25@1 50

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bestiaux du Texas et de l'Ouest—
Choice fat par liv. gross .... 4 @ 4½
fair to common .... 3 @ 3½
Mississippi, Alabama, &c, Grass
Cattle—1re qualité, par tête .... $20 00@25 00
2me qualité, par tête .... $12 00@18 00
Vaches communes et vieilles .... 7 00@10 00
Veaux—1re qualité, par tête .... 9 00@10 00
2me qualité, par tête .... 5 00@ 8 00
Yearlings—1re qualité, par tête .... 9 00@11 00
2me qualité, par tête .... 6 00@ 8 00
Porcs—Good fat Western, par liv. gross .... 4 @ 4½
Fair Ouachita par liv. gross .... — @ —
Moutons—Choice, par tête .... $2 50@ 3 00
Fair, par tête .... 1 00@ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête .... 60 00@80 00
2me qualité, par tête .... 20 00@50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Chevaux communs .... $ 80@125
Bons chevaux de trait .... 125@160
Chevaux de selle et de voiture .... 175@250
Mulets pour habitations sucrières .... 160@210
Mulets, qualité moyenne .... 150@180
Mulets pour coton .... 125@160
Mulets communs .... 75@125

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, vs ses créanciers.—No 17,643—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, le MARDI, 25me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Ernest Moral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 avril 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3f en 30j

FEUILLETON.

Commencé le 9 mai. No 10.

CLEOPATRE,

—PAR—

HENRY GRÉVILLE.

(Suite)

Tout s'écroulait. Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est qu'il ne pouvait arriver à savoir ce qui s'était passé. Boris ne lui en avait pas dit un mot, et Cléopâtre évitait soigneusement toute occasion de tête à tête. L'habile courtisan eût beau s'évertuer, il ne put rien savoir, et son humeur s'en aigrit. Il n'avait jamais si bien compris ce qu'il espérait que le jour où il s'aperçut que c'en était fait de ses espérances.

Le seize août arriva enfin. Dans la chapelle du palais, se tenait une foule brillante d'officiers chamarrés et de dames en grande toilette. Sur le seuil, le grand-duc Boris rencontra la fiancée, dont l'arrivée lui avait été annoncée au moment où elle descendait de voiture. Il s'inclina en silence devant elle, lui prit la main, et la conduisit devant le pupitre des Evangiles, où le comte Néoutof s'était rendu de son côté. Pas un mot, pas un regard, pas un frémissement de leurs mains ne trahit qu'ils eussent jamais pensé l'un à l'autre. Ils se quittèrent devant l'autel après que Boris eut remis à Néoutof celle qui désormais allait lui appartenir; le grand-duc se retira un peu de côté, et Cléopâtre ne vit plus son visage jusqu'à la fin de la cérémonie.

Obéissant au désir formellement exprimé du général, elle s'était fait faire pour ce jour une toilette étrange, originale, qui convenait admirablement à son genre de beauté. Sur le devant de sa robe de moire blanche, elle avait fait attacher tous les diamants séculaires de la famille Néoutof, mis par son fiancé dans la corbeille de mariage. La lourde étoffe, devenue rigide sous cette surcharge d'orfèvrerie, tombait sans plis, drapant la taille de statue comme une icône byzantine. La couronne de fleurs d'oranger s'élevait en diadème, mélangée de fleurs de diamants, si bien qu'à première vue on songeait au cacochnik russe. C'était une toilette d'impératrice en effet, et la beauté de celle qui la portait était vraiment souveraine

—Ah! fit une superstitieuse, elle a mis des perles!

Les perles, en Russie, sont considérées comme représentant des larmes, et, d'ordinaire, elles sont bannies de toute toilette de mariée. Cléopâtre n'était point accessible à de puériles terreurs. De gros cordons de perles couraient autour du corsage décolleté, entouraient les bras, retombaient en torsades des épaulettes. C'étaient les perles légendaires des Néoutof, et depuis la mort de la mère du général, il y avait de cela soixante ans, personne ne les avait vues à la lumière des bougies.

—Elle est trop belle! dit quelqu'un résumant l'impression générale; trop belle et trop riche....

—N'appelez pas le malheur! fit peureusement la dame superstitieuse.

—Il n'est point nécessaire de l'appeler, répondit une bonne langue. Le malheur sait bien venir tout seul. Ne voyez-vous pas qu'elle sera veuve avant un an!

—Hé! hé! ce ne sera peut-être pas un malheur! répliqua un quatrième.

C'était vrai, Cléopâtre était trop belle. Sous son voile de point d'Angleterre on entrevoyait le rose de ses joues, colorées par l'émotion, et peut-être aussi par l'effort physique imposé par le poids de sa toilette. La cérémonie poursuivait son cours, sans qu'on pût s'empêcher de parler de cette merveilleuse mariée, telle qu'on n'en avait jamais vu.

Elle restait impassible, debout près de son époux; on l'eût dite de marbre sans la coloration éclatante de son teint et l'éclat extraordinaire de ses yeux.

Elle exécutait les mouvements prescrits avec une noble lenteur qui la rendait encore plus imposante, comme si elle jouait un rôle de reine dans quelque tragédie pompeuse. Ce rôle, elle le jouait en effet. Celui qui l'avait dédaignée verrait comment elle eût su tenir sa place aux côtés d'un quasi-souverain. C'est pour lui qu'elle avait revêtu ces diamants et ces perles, c'est pour lui qu'elle accomplissait avec tant de majesté les rites solennelles du mariage. Qu'il la vît dans sa splendeur, et qu'il comprît ce qu'il avait perdu!

Le comprit-il? Elle n'en sut rien. Cléopâtre tourna trois fois autour du pupitre sacré, la main dans celle de son époux, mais elle ne vit aucun des visages qui l'entouraient. Son regard avait la fixité des yeux d'extatiques; les prunelles, bleu foncé, dont les pupilles dilatées doublaient la profondeur, regardaient sans voir. Lorsque la cérémonie fut terminée:

— Embrassez-vous, leur dit le prêtre.

Elle se pencha vers son mari, qu'elle dominait de toute la tête, et il effleura des siennes les lèvres rouges qu'elle lui présentait.

— C'est la première et la dernière fois, lui dit-il en français, avec une sorte de galanterie narquoise; excusez-moi, c'était de rigueur!

On les conduisit devant les images saintes: ils se prosternèrent dûment et furent ensuite congratulés par la foule de leurs amis et connaissances. Le premier de tous, Boris s'inclina sur la main de Cléopâtre, qui n'avait pas encore remis son gant, ôté pour la cérémonie, et la baisa.

—Je vous offre mes félicitations, madame, lui dit-il de cette voix grave et pleine qui allait si loin au fond des cœurs, et qu'elle n'avait pas entendue depuis leur entretien près de la tour. Qu'il y avait longtemps de cela! Et un mois à peine s'était écoulé!

—Je remercie Votre Altesse Impériale, répondit-elle; je la remercie en même temps de toutes ses bontés.

Pour la première fois elle leva les yeux sur lui, et dans ce regard, qu'il attendait avec un certain malaise, il ne lut ni douleur, ni reproche, mais seulement la calme résolution d'une femme qui s'est tracé un chemin dans la vie et qui saura le suivre.

XII

La maison occupée par Néoutof était illuminée de la base au faite, les trottoirs de la rue elle-même resplendissaient de lampions posés à terre. Les équipages fringants arrivaient à grands fracas, car le général avait invité la cour et la ville à sa soirée de mariage. Les fleurs les plus rares, les plantes les plus belles étaient prodiguées; des corbeilles de bouquets présentés par des enfants vêtus à la russe attendaient les dames à leur arrivée; deux grands lampadaires placés sur le perron flambaient, éclairant la façade jusqu'au haut; un léger souffle de vent tordait par moments leurs flammes qui se réunissaient, s'enroulaient et s'envolaient avec un peu de fumée.

—Peste! il n'a rien épargné! dit Chamirol en descendant de voiture. Il veut qu'on sache combien il est heureux.

Sa femme ne répondit pas; les lèvres pincées, elle regardait tout autour d'elle, cherchant quelque chose à critiquer.

—Vous trouvez la maison mal meublée, princesse, lui dit Néoutof qui l'examinait avec un sourire dont elle eût dû se méfier. C'est un simple locatis, qui laisse en effet beaucoup à désirer. Mais j'espère offrir à ma femme quelque nid plus digne d'elle pour cet hiver.

—Vous avez fait de cette maison quelconque un vrai lieu de délices! repartit un ami. Les fleurs et les lumières ont un éclat....

Le vin de Champagne traditionnel passait sur de grands plateaux d'orfèvrerie massive. Néoutof s'était rapproché de sa femme pour recevoir les compliments d'usage. Il prit un verre de cristal taillé à facettes et l'éleva à la hauteur de sa tête. Tous les autres verres se dirigèrent vers le sien.

—J'accepte vos compliments, mesdames et messieurs, dit-il d'une voix forte; la comtesse et moi, nous vous remercions; n'ayez aucune crainte, notre bonheur est assuré!

Un murmure de félicitations répondit à cette singulière sortie; le général vida son verre d'un trait et le lança contre la cheminée de marbre à laquelle il était adossé.

—Le verre cassé porte bonheur! dit-il; je vous invite tous à nos noces d'argent!

On sourit à cette boutade. Vingt-cinq années étaient un bail bien long pour un homme de cet âge, mais personne n'osa rire. Le vétéran de 1812 avait un air si noble que nulle plaisanterie de mauvais gout ne pouvait être faite en sa présence. A ce moment, un excellent orchestre caché dans le jardin commença un menuet de Mozart, et la musique continua de jouer pendant toute la soirée.

Un souper assis de deux cents personnes retint les hôtes jusqu'après minuit. L'usage est en pareil cas de se retirer au bout d'un quart d'heure, mais le général avait prévenu les convives, et l'on restait par curiosité. Cette noce ressemblait si peu à ce qu'on avait vu jusque-là!

Les bougies se consumaient dans leurs bobèches, les fleurs se fanaient en s'enroulant sur elles-mêmes à la chaleur, quand les invités quittèrent la maison, aux sons de la Marche Nuptiale de Mendelssohn.

Les derniers hôtes, en se retournant purent voir par les portes grandes ouvertes le général s'incliner cérémonieusement devant sa femme pour prendre congé d'elle.

—Je souhaite, lui dit-il, que cette soirée de joyeux avènement vous laisse le même souvenir qu'à moi. La fête était pour vous, madame, et rien n'est assez beau pour vous être offert. Excusez les fautes de l'auteur, comme disent les Espagnols, et sachez que vous avez en moi un fidèle ami, un humble et dévoué serviteur.

Il l'avait conduite jusqu'à la porte de la chambre qui lui était destinée; sur le seuil il la quitta et elle entra seule chez elle.

A peine était-elle au milieu de la vaste pièce fraîche qu'une femme de chambre accourut.

—Son Excellence fait demander à madame la comtesse si un peu de musique encore ne lui serait pas agréable?

—Oui, certainement, répondit Cléopâtre.

Les femmes débarrassèrent la mariée de ses lourds ajustements. Bientôt elle fut seule, vêtue d'un peignoir de soie blanche, légère et frissonnante, orné de longues dentelles d'aile, aux tons jaunis. La lampe des images brûlait dans le coin, près du lit ouvert; Cléopâtre éteignit les bougies et vint s'asseoir près de la fenêtre.

Un quartier de lune décroissante disparaissait derrière les tilleuls du parc, qui dessinaient une grande masse noire, très imposante. La nuit était fraîche, les héliotropes et les résédas du jardin sentaient extrêmement bon; les violons continuaient à jouer du Mozart, mais plus faiblement, comme s'ils avaient voulu préparer doucement l'oreille au silence. Un faible éclair jaillit d'une bague que Cléopâtre portait à la main gauche. C'était un gros diamant, présent de son mari.... L'anneau d'or brillait à sa main droite....

—Je suis mariée, se dit-elle. Cela a l'air d'un conte de fées, et pourtant c'est une réalité.... Mariée!....

Elle soupira profondément et appuya sur sa main sa tête encore alourdie des diamants qu'elle avait portés pendant toute la soirée. Elle avait ce qu'elle avait souhaité: une maison somptueuse, une situation exceptionnelle; l'attitude du général avait arrêté net les commentaires malins; désormais elle serait considérée et respectée comme elle devait l'être. Tout à coup, les paroles d'avertissement prononcées par l'impératrice lui revinrent à la mémoire.

—Un danger? pensa Cléopâtre; quel danger? Le danger existe pour les ignorantes, et je connais la vie.... Pour les coquettes.... (Elle sourit dédaigneusement). Nul danger ne peut m'atteindre!

Les vers de Victor Hugo lui revinrent à la mémoire:

Ta perle n'est pas dans notre onde,
Ton sentier n'est point sous nos pas....

Des larmes subites, pressées, jaillirent des yeux de la jeune femme. Non, sa perle n'était point dans l'onde vulgaire. Elle avait placé son idéal si haut que tout autre espoir devait être une déchéance, et Cléopâtre ne pouvait admettre l'idée d'une chute, même purement intellectuelle.

—C'est un rêve à réaliser, se dit-elle quand ses larmes s'arrêtèrent, ce qui ne fut pas long: marcher la tête très haute, dans l'orgueil de ma virginité inviolée; au-dessus de tous, parce que j'aurai ce que les autres ne peuvent avoir. Si respectable, que les hommages ne pourront se dérober,—si inaccessible que tous souhaiteront m'atteindre,—si belle que nulle ne pourra se comparer à moi.

Elle n'eut pas besoin de regarder dans la glace pour savoir combien elle était belle; elle le savait.

La lune avait disparu derrière les tilleuls; les violons s'étaient éteints si doucement qu'elle ne s'en était pas aperçue: seuls les parfums vivaient toujours, et semblaient plus pénétrants depuis qu'ils étaient seuls à régner.

La fenêtre resta ouverte, et Cléopâtre, se jetant sur son lit, s'endormit d'un sommeil léger où la réalité flottait encore.

C'est ainsi qu'elle entra dans sa vie nouvelle.

XIII

—Elle est étonnante, cette comtesse Néoutof! Pas la plus petite intrigue, pas l'ombre d'une coquetterie! Et son mari qui a l'air de se moquer de nous!....

Celui qui parlait n'avait que trop de raisons de se plaindre; trois mois auparavant, il avait été, le même jour, éconduit par Cléopâtre et raillé par le général. Depuis, il avait surveillé la comtesse comme s'il avait été payé pour cela par une agence de renseignements; mais il n'avait rien appris, ce qui se traduisait chez lui par l'exclamation ci-dessus.

En effet, on ne pouvait dire que du bien de Cléopâtre. Mariée depuis plus de quatre ans déjà, elle avait mis sa maison sur un pied exceptionnel. On n'y était admis qu'après une sorte de noviciat dans les salons les plus recherchés de Pétersbourg, de sorte qu'après la fleur du panier, la maison Néoutof était une fleur encore plus distinguée, la crème des crèmes, disait Kamoutzine, à qui les métaphores ne coûtaient rien. La conduite de la comtesse avait été exemplaire au point que l'impératrice n'avait pu récemment se refuser à la nommer dame du palais. C'était reconnaître ouvertement que le mariage, considéré comme un peu inconvenant jadis, avait tourné de la meilleure façon. Aussi la jeune femme se trouvait-elle en possession de la situation la plus brillante que l'on pût rêver à la cour comme à la ville. Quant au général, il avait rajeuni de dix ans, et promenait dans les salons sa personne originale, en se servant de sa canne comme d'une badine.

—Si je vis seulement jusqu'à quatre-vingts ans, disait-il en riant, je n'en aurai plus que cinquante.

Il était heureux. La présence de Cléopâtre avait éloigné de la maison une nuée d'intrigants, de parasites, de mendiants, par lesquels il était autrefois harcelé tout le jour, et que par bonté il n'osait renvoyer, pour peu qu'ils se fussent présentés comme des compagnons d'armes ou quelque chose d'approchant. Cléopâtre n'eut pas besoin d'user de rigueur pour les bannir; la vue de cette femme élégante et hautaine suffit pour les mettre en fuite. Elle sut remplacer les visites intéressées de ces solliciteurs encombrants par sa conversation toujours variée. Elle lisait avec soin les journaux et les revues étrangères, afin d'en tirer ce qu'il pouvait y avoir d'amusant, et elle avait une manière de raconter les choses ensuite, qui charmait son mari autant qu'eût pu le faire un livre bien composé.

A ces entretiens qui les retenaient au moins deux heures tous les jours et qui se prolongeaient souvent pendant le déjeuner, ils avaient pris l'un pour l'autre une amitié vraiment extraordinaire, qui chez le mari n'était pas faite seulement de sentiment paternel, et chez la jeune femme uniquement de reconnaissance. Malgré l'énorme différence de leurs âges, ils s'étaient appréciés, et une estime mutuelle, une confiance absolue était née de ces bons rapports.

Si belle et brillante qu'elle fût Cléopâtre n'était pas mondaine; c'est-à-dire qu'elle restait volontiers au logis le soir d'une fête, pour peu que le général fût fatigué ou paresseux de sortir. Entre toutes ses qualités, c'est peut-être celle qui avait le plus touché le vieillard; il se fût fait scrupule de l'empêcher de s'amuser à sa fantaisie; il fut heureux et reconnaissant de voir qu'elle savait se passer de flatteries et de triomphes.

Au bout de six mois de ménage, ils se connaissaient si bien qu'ils n'avaient plus de secrets l'un pour l'autre—dans le présent, au moins, car ni l'un ni l'autre ne firent jamais allusion à leur vie antérieure au mariage, hormis pour les affaires indispensables. Le général, qui s'endormait fort tard, prit l'habitude de se faire raconter, en revenant, par Cléopâtre les succès du jour; elle n'omettait ni un compliment ni une déclaration, et Dieu sait que ce n'était pas ce qui manquait à ses soirs de bal. Elle excellait à reproduire la mine ou le ton de ses adorateurs, à tel point qu'elle ne les nommait plus, et que Néoutof, riant à chaudes larmes, les reconnaissait à la ressemblance. Elle riait aussi parfois, mais moins; on eût dit qu'il lui suffisait d'amuser son mari; la gaieté des autres ne lui semblait pas communicative, même lorsqu'elle en était la cause.

C'est ainsi que s'étaient écoulées les quatre années qui avaient si bien rajeuni le général. Le grand-duc Boris avait continué à se conduire en ami, mais les entrevues s'étaient faites de plus en plus rares. Malgré eux, à leur insu peut-être, ils n'aimaient plus autant à se trouver ensemble. Boris, d'ailleurs, avait passé à deux reprises plusieurs mois à l'étranger, et tout faisait supposer qu'ayant pris goût aux voyages, il s'absenterait encore.

Le prince et la princesse Charamirof eurent, à cette époque, la joie d'avoir un héritier. Il en était temps, car la jolie figure d'Irene commençait à devenir un peu osseuse et pointue. Sa maternité ramena sur sa fluette personne un aimable embonpoint et un petit air de matrone qui lui donnèrent une seconde floraison.

Cet enfant fut dans les mains expertes de la princesse un instrument envoyé par la Providence tout exprès pour taquiner sa sœur.

(A continuer.)